



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-107261>

Département(s) de publication : **49**

Annonce n° **25-107261**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Angers Loire Metropole (49)

**Type de Numéro national d'identification :** SIRET

**N° National d'identification :** 24490001500011

**Ville :** ANGERS cedex 02

**Code postal :** 49020

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 49

### Section 2 - Communication

**Lien vers le profil d'acheteur :** <https://www.marches-securises.fr>

**Identifiant interne de la consultation :** A25DEVFMOEVILLECHIEN

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur :** Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non

**Nom du contact :** Direction des Déchets

**Adresse mail du contact :** marches.dag@angersloiremetropole.fr

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation :**

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Lettre de candidature ou document équivalent permettant d'identifier le candidat ou chaque membre du groupement si le candidat est un groupement d'opérateurs économiques (ou DC1 ou DUME-s) Une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'exclusion mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-11 du code de la commande publique (ou DC1 - case à cocher en F1 ou DUME-s) Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objets du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles ou DC2 ou DUME-s

- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Liste des principales prestations réalisées au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé, appuyée par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat ou formulaire DUME-s Une déclaration indiquant le nombre moyen annuel du personnel d'encadrement L'attestation d'inscription à l'ordre des architectes.

**Technique d'achat** : Sans objet

**Date et heure limite de réception des plis** : 03/11/2025 à 14:00

**Présentation des offres par catalogue électronique** : Interdite

**Réduction du nombre de candidats** : Non

**Possibilité d'attribution sans négociation** : Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes** : Non

**Critères d'attribution** : Prix des prestations 40 % Valeur technique 60 %

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction de bâtiments pour les agents et l'entreposage de déchets, rétention des eaux d'extinction d'incendie, toitures de hauts de quai à la déchèterie de Villechien à Saint-Barthélemy d'Anjou

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 71300000

**Type de marché** : Services

**Description succincte du marché** : Marché ordinaire Durée prévisionnelle : 36 mois

**Lieu principal d'exécution du marché** : Déchèterie de Villechien à Saint-Barthélemy d'Anjou

**Durée du marché (en mois)** : 36

**Valeur estimée (H.T.)** : entre euros et euros

**La consultation comporte des tranches** : Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché** : Non

**Marché alloti** : Non

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire** : Non

**Autres informations complémentaires** : Les visites sont vivement recommandées cf. article 2.5 du règlement de consultation Les plis sont obligatoirement à remettre via le profil acheteur : <https://alm.marches-securises.fr>. Les modalités de transmission des plis sont définies dans le règlement de la consultation. Sur le profil acheteur, il est fortement conseillé aux candidats de ne pas télécharger le dossier de consultation de manière anonyme mais de s'identifier et de renseigner une adresse électronique valide et régulièrement consultée. Notre profil d'acheteur n'impose pas de limite dans la taille des fichiers, il est cependant conseillé de ne pas multiplier les sous dossiers (longueurs de noms de fichiers). Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats. La signature électronique est exigée uniquement pour l'entreprise attributaire Les sous-critères de jugement des offres sont précisés au règlement de la consultation, ainsi que les autres conditions de participations des candidats et modalités de financement et de paiement. Les prestations du présent marché seront financées par autofinancement d'Angers Loire Métropole, complété, le cas échéant, par des ressources externes (emprunt, subventions, fonds européens non confirmé à ce jour, etc.) conformément aux lois et réglementations en vigueur. Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : précisions concernant les délais d'introduction des recours : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (Cja), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de

pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 26/09/2025**